



L'accueil social à la ferme et rural en période de pandémie : quelques conseils

Mardi 3 novembre 2020

En ce lundi 2 novembre 2020, le Gouvernement renforce les mesures contre la **propagation de la COVID-19**. Un re-confinement est en vigueur du lundi 2 novembre au 13 décembre 2020 avec une réévaluation le 1^{er} décembre 2020.

En attente d'informations complémentaires et bien que le télétravail soit devenu obligatoire, **l'activité d'accueil social à la ferme ou en milieu rural n'est pas interdite** tant qu'elle est organisée dans un **cadre respectant scrupuleusement les mesures sanitaires et de distanciation imposées par le Gouvernement** ET que les **3 partenaires de l'accueil** - l'accueillant.e, le/la/les bénéficiaire.s, l'accompagnateur.trice social.e ou de santé - **sont d'accord et en mesure de poursuivre l'accueil** dans ce contexte particulier. **Chaque accueil devra être évalué au cas par cas** selon les possibilités pour les 3 partenaires de l'accueil de respecter strictement ces mesures de distanciation et d'hygiène.

Le secteur agricole est un secteur essentiel et, dans la mesure où l'aide sociale et les soins de santé restent indispensables pour les personnes accompagnées, en particulier si elles sont vulnérables ou isolées, le maintien de l'accueil social à la ferme ou rural est souhaitable. Les fermes d'accueil social apportent la bouffée d'oxygène qui aidera peut-être ces personnes et les accueillant.es eux-mêmes à mieux supporter cette période particulière.

La Plateforme wallonne d'appui à l'agriculture sociale appelle chacun à respecter les mesures avec bienveillance, bon sens et respect pour la santé de toutes et tous.

Nous vous invitons à **rester régulièrement informés de ces mesures sur le site web** : www.info-coronavirus.be. Attention : **certaines mesures complémentaires peuvent être prises dans les différents secteurs de l'aide sociale, de la santé ou de la jeunesse mais aussi localement par les autorités communales** : consultez les site web de ces institutions ou contactez-les directement pour en savoir plus. *Notamment, la Fédération Wallonie Bruxelles a diffusé la circulaire 7817 informant du passage en code rouge des établissements scolaires primaires dès le 16/11. Les activités extra-muros étant interdites.*

Agissons tous ensemble et prenons soin les uns des autres et de nous-même !

Recommandations générales COVID-19 pour les fermes d'accueil social

L'accueil est déjà en cours ?

- ✓ **Si vous êtes ferme d'accueil social**, posez-vous la question de savoir si vous souhaitez continuer ou non l'accueil de bénéficiaires pour l'instant. Si vous avez un doute, prenez contact avec les chargées de mission de la plateforme ou directement avec la structure de santé ou sociale partenaire qui accompagne la ou les personne.s que vous accueillez pour évaluer avec elle si l'accueil peut continuer. Après consultation mutuelle, si c'est jugé opportun, l'accueil peut être maintenu ou suspendu.
- ✓ **Si vous êtes structures sociale ou de santé**, posez-vous la question de savoir si le ou les bénéficiaire.s que vous accompagnez sont en mesure de continuer l'accueil en ferme en respectant les mesures sanitaires et de distanciation en vigueur. Pour la poursuite

de l'activité, référez-vous aux recommandations de votre structure et plus globalement de votre secteur. N'hésitez pas à contactez les chargées de mission de la plateforme en cas de besoin. Après accord mutuel avec le lieu d'accueil et le ou les bénéficiaire.s, si c'est jugé opportun, l'accueil peut être maintenu ou suspendu.

- ✓ **Le suivi de l'accueil par la structure sociale ou de santé reste très important en cette période.** Gardez le contact avec l'accueillant et votre/vos bénéficiaire/s de préférence par téléphone et e-mail. Si une visite est néanmoins nécessaire, organisez là de préférence en extérieur ou dans un abri ouvert, en respectant les mesures sanitaires.

Des mesures sanitaires et de distanciation dans les fermes d'accueil social

- ✓ **Si l'accueillant et/ou la personne accueillie et/ou son éventuel accompagnateur présente des symptômes du COVID-19 ou si une mise en quarantaine est obligatoire, l'activité doit être annulée.** Plus d'informations sur les symptômes du COVID-19 : <https://www.info-coronavirus.be/fr/le-coronavirus/>
- ✓ **Les mesures d'hygiène adéquates sont mises en œuvre.** Agissez comme si vous étiez porteur du coronavirus. C'est le moyen le plus simple d'éviter les contaminations.
 - **Lavez-vous les mains régulièrement et abondamment au savon et/ou au gel hydroalcoolique.** Nous vous recommandons de donner accès à chacun à un robinet et du savon dans un endroit facile d'accès. Essayez-vous les mains avec une serviette à usage unique. Passez-vous ensuite les mains au gel hydroalcoolique. *Un petit truc : imaginez que vos mains sont couvertes de paillettes et qu'il est essentiel de toutes les éliminer lors de ce lavage de mains 😊*
 - **Gel hydroalcoolique à disposition** en permanence
 - En cas de besoin, utilisez des **mouchoirs en papier et jetez-les** dans une poubelle fermée.
 - **Toussez ou éternuez dans votre coude.**
 - **Ne vous serrez pas la main.** Saluez-vous plutôt par un signe de la main.
 - **Aérez bien** les lieux clos : serre, laiterie, magasin, atelier de transformation, ...
- ✓ **Le port du masque pour tou.te.s est obligatoire,** surtout lorsque la distanciation physique n'est pas possible ou que vous êtes dans les espaces fermés : étables, laiterie, serre, ... Dans les espaces fermés, laissez les fenêtres et portes ouvertes autant que possible pour faciliter la ventilation.
- ✓ **Les activités en extérieur sont privilégiées** tout en gardant au minimum 1.5 m de distanciation physique et le masque.
- ✓ **Le partage de matériel est évité (au maximum).** Veillez à bien identifier les outils utilisés par chacun, à les **laver à l'eau savonneuse et les désinfecter** avec une solution alcoolique (> 70% d'alcool) avant et après utilisation.
- ✓ **Utilisez vos propres vêtements et gants de travail** et ne vous touchez pas le visage avec les gants ou les mains nues.
- ✓ **Les personnes accueillies évitent d'entrer dans les lieux de vie des accueillants et ne vont pas à la rencontre des membres de la famille de l'accueillant (sphère privée).** Soyez particulièrement prudents avec des personnes appartenant à des groupes à risques en raison de leur âge, d'une maladie, ... Si la rencontre ne peut être évitée, les règles d'hygiène, de distanciation physique et de port du masque seront respectées.

Attention, si la personne accueillie entre dans la sphère privée, elle sera comptabilisée comme la seule personne extérieure qui peut être accueillie dans le foyer familial.

- ✓ **L'accès aux sanitaires doit rester possible en respectant les conditions d'hygiène.** Utilisez idéalement des toilettes extérieures quand c'est possible.
- ✓ Pour le repas de midi ou les pauses café, **les personnes accueillies se muniront de leur pique-nique et boissons. Le repas est pris à l'extérieur** ou dans un espace couvert et ouvert en respectant les mesures d'hygiène et les distances recommandées. Si ce n'est pas possible, privilégiez les demi-journées n'impliquant pas de pause midi.
- ✓ **En cas d'accueils de plusieurs bénéficiaires provenant de différentes structures sociales ou de santé dans une même ferme, il est demandé d'alterner les jours ou moments d'accueil** (matin et après-midi par exemple) afin d'éviter qu'ils se croisent. Evitez le croisement de « cluster ».
- ✓ Il est recommandé **d'éviter d'accueillir le ou les jours où vous recevez d'autres personnes dans le lieu d'accueil** (clients du magasin, autre personne accueillie, ...)
- ✓ **Les rassemblements en intérieur sont interdits.** Les rassemblements en extérieur ne peuvent pas dépasser 4 personnes.
- ✓ **L'hébergement** à la ferme pour l'accueil social n'est pas possible pour l'instant.
- ✓ **Le couvre-feu imposé par le Gouvernement doit être respecté** (interdiction de circuler entre minuit et 5h du matin).
- ✓ Dans le cas de la présence d'animaux, restez vigilants si des personnes les touchent ou les caressent. Le virus peut être transmis par contact par le pelage de l'animal. **Il est recommandé de se laver/désinfecter les mains avant et après avoir été en contact avec un animal. Attention : ne surtout pas désinfecter l'animal au gel hydroalcoolique. Cela pourrait lui causer de graves brûlures pouvant aller jusqu'à la mort de l'animal.**

Vous souhaitez débiter un nouvel accueil en ferme ou en milieu rural ?

Actuellement, il est possible de préparer de nouveaux accueils avec l'appui de la plateforme wallonne d'agriculture sociale selon certaines conditions :

- ✓ **Chaque accueil sera préparé avec les 3 partenaires** : accueillant.e, structure sociale ou de santé ayant en charge l'accompagnement ou le suivi du ou des bénéficiaire(s) accueilli(s). Quelques questions à se poser :
 - **L'accueillant.e est-il/elle préparé.e et d'accord d'accueillir** dans les conditions actuelles en respectant les mesures sanitaires en vigueur ?
 - **La structure sociale ou de santé confirme que le bénéficiaire est d'accord et en mesure** de réaliser les activités en ferme en respectant les mesures de distanciation physique et d'hygiène prescrites ? Par exemple, le bénéficiaire n'a pas un besoin constant de suivi de proximité par l'accueillant.
 - **La structure sociale ou de santé est d'accord et en mesure** d'informer correctement le bénéficiaire et d'assurer le suivi et l'accompagnement nécessaires ?
 - **Qui fournit le matériel nécessaire ?** (gel, gants, savon, masque, ...).

Les règles qui seront arrêtées en concertation prendront en compte les spécificités individuelles et seront reprises par écrit.

- ✓ Toute visite d'un lieu d'accueil ou rencontre organisée pour la préparation d'un accueil devra être organisée de préférence en extérieur ou dans un lieu couvert mais ouvert, dans le respect des mesures d'hygiène et de distanciation requises.
 - Si une personne présente des symptômes avant la rencontre, elle le signale au plus vite afin que la visite soit reportée.
 - Le port du masque est obligatoire pour le personnel et les personnes rencontrées.
 - Seules les personnes strictement impliquées et concernées par le projet seront présentes.
 - La visite des parties à l'intérieur des bâtiments se fera le plus rapidement possible. Les pièces intérieures seront aérées avant et pendant la visite.
 - Les discussions se tiendront au maximum en extérieur.
 - Les distances de sécurité (min 1,5 m entre les personnes) seront maintenues en intérieur et en extérieur.
 - Pour les lieux accueillant du public extérieur (clients d'un magasin, ferme pédagogique, ...), les visites se feront préférentiellement lors des jours ou moments de fermeture au public.

- ✓ *Contact tracing* : les chargées de mission de la plateforme consigneront leurs déplacements et les coordonnées des personnes rencontrées lors des visites (nom, prénom, tel). En cas de test positif au COVID-19 dans les 2 semaines suivant la visite, la plateforme ou la personne visitée informera l'autre partie au plus vite

Des questions ? Des inquiétudes ? Des idées ? Contactez-nous !

- ✓ **Lorraine Guillaume** – 081/62.74.59 ou – pour la Wallonie
- ✓ **Martine Leroy** – 0491/13.95.63 ou m.leroy@province.luxembourg.be – pour la Province de Luxembourg

Retrouvez-nous aussi sur notre site web www.agriculturesociale.be ou notre page Facebook <https://www.facebook.com/PlateformeWallonneAgricultureSociale>

Gardez à l'esprit que les mesures gouvernementales sont susceptibles d'évoluer et que des directives sectorielles vont être émises. Nous vous tiendrons informé.e.s des éventuelles adaptations.

Au plaisir de vous revoir bientôt 😊

L'équipe de la plateforme wallonne de l'agriculture sociale.



ANNEXE

Les bonnes pratiques, d'utilisation d'un masque

- ✓ Se laver les mains avant et après la mise en place et chaque manipulation
- ✓ Changez de masque toutes les 4 heures ou pour les masques en tissu avec filtre, glissez un filtre à café dans la poche et changez ce filtre toutes les 4h.
- ✓ Mettez le masque d'abord sur votre nez et attachez les rubans ou glissez les élastiques derrière vos oreilles ou votre tête selon votre modèle de masque.
- ✓ Votre nez, votre bouche et votre menton doivent être sous le masque. Il ne peut pas y avoir d'ouverture sur le côté.
- ✓ Lors du port du masque, il faut absolument éviter de le toucher, ou de le déposer sur des surfaces contaminées. En cas de nécessité, retirez le masque en le manipulant par les élastiques ou cordons, et prévoyez une boîte/un sac propre dans laquelle vous le poserez soigneusement. Vous le remettrez en refaisant la démarche en sens inverse. Cette boîte/sac ne servira qu'à cela, et vous la/le nettoierez.
- ✓ Ne déplacez jamais le masque vers votre cou ou votre front : vous y déposeriez les éventuels virus que vous portez... qui se répandront tout azimut une fois le masque remis sur la bouche !
- ✓ A la fin de l'activité, retirez votre masque en le touchant le moins possible et mettez-le dans le sac avec les filtres usagés (et les gants de travail), et fermez le tout. Et lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.
- ✓ Pour les masques en tissu : pour un réemploi le lendemain, mettre le masque en machine (à 60°C) ou le stériliser en le trempant dans l'eau bouillante pendant 5 minutes. Pour les gants de jardinage, un lavage à l'eau savonneuse est à privilégier (ils ne tiendront pas à 60°).
- ✓ Sinon, laissez reposer les gants au moins 72h de repos, les virus ne résistent pas si longtemps.
- ✓ Ne mettez pas le masque dans le congélateur ou le frigo. Le froid ne tue pas le virus et le masque peut contaminer vos aliments.
- ✓ Enfin, les ranger dans un petit sac *ad hoc* en préparation de la journée suivante !